



**Le présent document a été conservé et
archivé aux fins de référence et de recherche.**

Son contenu n'est pas à jour, il se peut qu'il ne soit plus pertinent ou applicable et qu'il ait été mis à jour ou remplacé par un document plus récent.

ÉGALITÉ CROISSANCE

Une classe moyenne forte



La plus grande force du Canada est la diversité de sa population. Afin de réussir dans un monde qui change rapidement, notre diversité doit se refléter dans notre économie, donnant ainsi à chaque Canadienne et à chaque Canadien une chance réelle et équitable de réussir. Même si les femmes canadiennes d'aujourd'hui comptent parmi les mieux éduquées au monde, elles gagnent moins que les hommes, sont moins susceptibles de participer au marché du travail que les hommes et sont plus susceptibles de travailler à temps partiel. Comblers ces écarts et donner aux femmes des occasions égales de réussir n'assurera pas simplement une croissance économique robuste – cela encouragera également un dialogue plus inclusif sur les questions qui façonneront notre avenir, et améliorera la qualité de vie de nos familles et de nos communautés. En termes simples, quand les femmes ont l'appui et les possibilités nécessaires pour contribuer pleinement à l'économie canadienne, toute l'économie se porte mieux.

Dans le budget de 2018, le gouvernement passe à l'étape suivante de son plan visant à créer de bons emplois bien rémunérés, à renforcer la classe moyenne et à faire croître l'économie. En faisant la promotion de l'égalité, en offrant de meilleures occasions de réussir pour les personnes qui travaillent fort, en donnant aux Canadiens les compétences nécessaires pour l'économie de demain et en encourageant l'équité fondamentale pour tous les Canadiens, le gouvernement permet à tous – les femmes et les hommes dans toute leur diversité – d'aider à bâtir un Canada qui profite à chacun d'entre nous.

MESURES

En raison du dur travail, de l'ingénuité et de la créativité des Canadiens, le taux de chômage est près de planchers historiques, l'économie a créé près de 600 000 nouveaux emplois au cours des deux dernières années et, l'an dernier, le Canada a dirigé les pays membres du Groupe des Sept (G7) vers la croissance économique. Par le budget de 2018, le gouvernement s'appuie sur cette réussite au moyen de mesures concrètes qui permettront de créer une économie encore plus forte – une économie où tous les Canadiens ont la possibilité de réussir et d'exploiter pleinement leurs talents.

OFFRIR UN SOUTIEN ACCRU AUX PERSONNES QUI EN ONT BESOIN

Introduction de la nouvelle Allocation canadienne pour le travail

Les Canadiens qui travaillent fort pour faire partie de la classe moyenne méritent que leurs efforts soient récompensés en se voyant offrir de meilleures occasions de réussir. Dans le budget de 2018, le gouvernement instaure la nouvelle Allocation canadienne pour le travail (ACT), une prestation fiscale qui permettra aux travailleurs à faible revenu de garder davantage de leur paye. S'appuyant sur l'ancienne Prestation fiscale pour le revenu de travail, la nouvelle ACT motivera plus de personnes à faire partie de la population active et constituera une aide réelle pour plus de

ÉGALITÉ + CROISSANCE

deux millions de Canadiens qui travaillent fort pour faire partie de la classe moyenne. De plus, la nouvelle ACT permettra de sortir environ 70 000 Canadiens de la pauvreté. À compter de 2019, l'Allocation augmentera les prestations maximales et le seuil de revenu auquel la prestation sera progressivement éliminée. Par conséquent, un travailleur à faible revenu qui gagne 15 000 \$ recevrait jusqu'à près de 500 \$ de plus de la nouvelle ACT en 2019 qu'en 2018 pour investir dans ce qui est important pour lui. Tous ceux qui peuvent bénéficier de la nouvelle ACT en profiteront lorsqu'ils produiront leurs déclarations de revenus. À la suite de ces changements, environ 300 000 travailleurs à faible revenu de plus toucheront la nouvelle ACT pour l'année d'imposition 2019. En plus des bonifications précédentes, le gouvernement investit près de 1 milliard de dollars en nouveau financement par année pour aider les travailleurs à faible revenu à améliorer leur situation.

Renforcer l'Allocation canadienne pour enfants

En aidant davantage les familles qui en ont le plus besoin, y compris un grand nombre de familles menées par des mères monoparentales, l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) les aide à investir dans ce qui donne aux enfants un bon départ dans la vie, comme un endroit sécuritaire où vivre, de la nourriture saine, des leçons de musique ou des camps sportifs. Plus de 3,3 millions de familles reçoivent plus de 23 milliards de dollars en paiements annuels au titre de l'ACE. Une mère monoparentale de deux enfants de 5 et 8 ans ayant un revenu net de 35 000 \$ en 2016 reçoit 11 125 \$ en prestations libres d'impôt de l'ACE au cours de l'année de prestation 2017-2018, soit 3 535 \$ de plus que ce qu'elle aurait reçu dans le cadre de l'ancien régime de prestations pour enfants. Dans l'ensemble, les mères monoparentales reçoivent près de 1,8 milliard de dollars de plus en prestations annuellement dans le cadre de l'ACE. Avec ce soutien, l'ACE a aidé à sortir des centaines de milliers d'enfants canadiens de la pauvreté. Comme il a été annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2017, le gouvernement renforcera l'ACE afin de s'assurer que les prestations tiennent compte de l'augmentation du coût de la vie, et ce, à compter de juillet 2018.

Améliorer l'accès à l'Allocation canadienne pour enfants et aux autres prestations pour les communautés autochtones

Dans le budget de 2018, le gouvernement prend des mesures pour s'assurer que toute personne admissible à un soutien en reçoit. Le gouvernement reconnaît que les communautés autochtones – et, plus particulièrement, les communautés autochtones éloignées et nordiques sont confrontées à des obstacles particuliers quant à l'accès aux prestations fédérales comme l'ACE. Afin de combler cet écart, dans le budget de 2018, le gouvernement étendra les efforts de

sensibilisation à toutes les communautés autochtones dans les réserves et dans les régions éloignées et nordiques, et mettra en œuvre des projets pilotes sur des activités de sensibilisation à l'intention des communautés autochtones urbaines, pour que les peuples autochtones soient davantage en mesure d'accéder au plein éventail des prestations sociales fédérales, dont l'ACE.

COMBLER L'ÉCART SALARIAL ENTRE LES SEXES

Aujourd'hui, les femmes gagnent un revenu qui est de 31 % inférieur à celui des hommes chaque année, et en moyenne d'environ 12 % inférieur au salaire horaire versé pour un travail à temps plein. Les études démontrent que le fait d'éliminer l'écart salarial entre les hommes et les femmes permettrait une augmentation importante de la croissance économique du pays. Dans le budget de 2018, le gouvernement du Canada mène par l'exemple et met en place des mesures pour traiter l'écart salarial entre les sexes en éclairant les pratiques de rémunération dans le secteur sous réglementation fédérale et en allant de l'avant avec un régime en matière d'équité salariale qui sera déposé plus tard cet automne. Ce régime solide en matière d'équité salariale englobera les entreprises et les organisations faisant affaire dans les secteurs sous réglementation fédérale et s'appliquera à environ 1,2 million de personnes. Il comprendra des mesures rigoureuses de surveillance et d'application, exigera une tenue à jour régulière et adoptera une approche novatrice afin de s'assurer qu'en moyenne, les femmes et les hommes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale.

UNE NOUVELLE PRESTATION PARENTALE PARTAGÉE D'ASSURANCE-EMPLOI

Pour de nombreux Canadiens, ce qui importe le plus dans leur vie est d'être parent et d'élever une famille. Les prestations de congé de maternité et de congé parental au titre de l'assurance-emploi offrent un soutien essentiel aux parents pendant la période critique de la petite enfance alors qu'ils doivent prendre congé de leur travail pour prendre soin de leurs enfants. Dans le budget de 2018, le gouvernement propose une nouvelle prestation parentale partagée d'assurance-emploi afin de favoriser l'égalité à la maison et en milieu de travail, en fournissant cinq semaines de prestations supplémentaires lorsque les deux parents s'entendent pour partager le congé parental. Cette mesure assurera également une plus grande souplesse – surtout pour les mères – en permettant à ces dernières de retourner au travail plus tôt, si elles le choisissent, en sachant que leur famille bénéficie du soutien dont elle a besoin.

ÉGALITÉ + CROISSANCE

PRESTATION DE PARTAGE PARENTAL DE L'ASSURANCE-EMPLOI

SELON LES RÈGLES ACTUELLES...	AVEC LA NOUVELLE PRESTATION DE PARTAGE PARENTAL DE L'ASSURANCE-EMPLOI...
L'un des parents peut prendre jusqu'à 35 SEMAINES (payées à 55 % de la rémunération hebdomadaire moyenne)	L'un des parents peut prendre jusqu'à 35 SEMAINES (payées à 55 % de la rémunération hebdomadaire moyenne)
L'autre parent peut prendre ce qui reste du TOTAL DE 35 SEMAINES	L'autre parent peut prendre ce qui reste du TOTAL DE 40 SEMAINES
Les parents peuvent se partager le TOTAL DE 35 SEMAINES selon diverses combinaisons (par exemple, 20/15, 10/25)	Les parents peuvent se partager le TOTAL DE 40 SEMAINES selon diverses combinaisons (par exemple, 20/20, 15/25)
Si un couple décide que l'un des parents prend le total de 35 SEMAINES , il n'en reste pas pour l'autre parent	Un minimum de 5 SEMAINES est offert pour chaque parent

PRESTATIONS PARENTALES PROLONGÉES

Des règles équivalentes s'appliqueraient aux prestations parentales prolongées de l'assurance-emploi, jusqu'à 61 semaines pour un parent et jusqu'à 69 semaines disponibles au total (payées à 33 % de la rémunération hebdomadaire moyenne).

UN NOUVEAU CADRE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES SEXES

Afin de mieux soutenir l'égalité des chances, le gouvernement introduit un nouveau cadre en matière d'égalité des sexes permettant d'orienter la prise de décisions à venir et de mesurer nos progrès en vue d'encourager une économie qui fonctionne pour chacun. Le cadre a façonné un vaste ensemble de nouveaux investissements dans le budget de 2018 visant à mieux soutenir les femmes et les filles, à éliminer les obstacles à leur succès et à les habiliter au moyen des compétences, des études et des ressources dont elles ont besoin pour pleinement réaliser leur potentiel.

COMPÉTENCES NÉCESSAIRES POUR L'ÉCONOMIE DE DEMAIN

Les Canadiens s'adaptent à une économie en évolution rapide en adoptant l'apprentissage comme un engagement à vie. Le gouvernement soutient leurs efforts en s'assurant qu'ils ont les ressources dont ils ont besoin pour se préparer à de bons emplois, pour les trouver et pour les garder. Dans le budget de 2018, le gouvernement double les placements professionnels pour les jeunes dans le cadre du programme Emplois d'été Canada en 2019-2020,

en fournissant de nouveaux fonds pour moderniser la Stratégie emploi jeunesse et en instaurant une nouvelle Subvention incitative aux apprentis à l'intention des femmes, un projet pilote sur cinq ans qui fournit une somme maximale de 6 000 \$ sur deux ans aux femmes qui choisissent un métier Sceau rouge à prédominance masculine. Cette mesure, jumelée à la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti, accordera jusqu'à 8 000 \$ aux femmes qui achèvent leur formation d'apprenti dans ces métiers, lesquels sont souvent mieux rémunérés. Les groupes sous-représentés, dont les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées, les membres des minorités visibles et les nouveaux arrivants profiteraient également d'un programme de préapprentissage qui les aiderait à explorer les métiers, à acquérir de l'expérience de travail, à prendre des choix de carrière éclairés et à perfectionner les compétences nécessaires à leur succès.

RENDRE L'ASSURANCE-EMPLOI MIEUX ADAPTÉE ET PLUS EFFICACE

Le régime d'assurance-emploi représente une mesure de soutien importante pour les travailleurs canadiens, offrant un soutien du revenu temporaire aux personnes qui ont perdu leur emploi ou qui doivent s'absenter du travail durant une période prolongée. En plus de la nouvelle prestation parentale partagée d'assurance-emploi, le budget de 2018 propose un certain nombre de mesures pour s'assurer que l'assurance-emploi est accessible pour aider les Canadiens lorsqu'ils en ont le plus besoin. Le gouvernement appliquera les mêmes dispositions du projet Travail pendant une période de prestations à celles liées aux congés de maternité et de maladie afin que les mères et les personnes qui composent avec une maladie ou une blessure aient une plus grande souplesse pour préparer leur retour au travail et garder une plus grande part de leur prestation d'assurance-emploi. Le gouvernement collaborera également avec les principales provinces afin d'aider les travailleurs des secteurs saisonniers les plus touchés par les variations à l'admissibilité à l'assurance-emploi d'une année à l'autre et qui ne sont pas en mesure de trouver un autre emploi entre les saisons. Cette collaboration prendra la forme d'un soutien à court terme à compter de 2017-2018, ainsi que de projets pilotes qui seront élaborés et mis en œuvre en partenariat avec les provinces au cours de deux prochaines années.

EQUALITY + GROWTH

ACCROÎTRE L'ÉQUITÉ FISCALE

Un système fiscal équitable est la fondation d'une classe moyenne plus forte et d'une économie croissante, ce qui donne aux Canadiens la confiance que leur dur travail sera récompensé et ce qui soutient les investissements dans de nouvelles et de meilleures occasions dont tous profitent. Le gouvernement a pris des mesures décisives pour rendre le régime fiscal plus équitable en augmentant les impôts du 1 % le plus riche et en coupant les impôts pour la classe moyenne, donnant à neuf millions de Canadiens davantage d'argent qu'ils peuvent économiser ou utiliser pour acheter des choses dont ils ont besoin. En même temps, le budget de 2018 poursuit ses efforts visant à contrer l'évasion fiscale à l'étranger.

SOUTENIR LES PETITES ENTREPRISES TOUT EN ASSURANT L'ÉQUITÉ FISCALE

Les petites entreprises canadiennes ont plus d'argent pour investir et croître grâce à la proposition du gouvernement visant à réduire le taux d'imposition des petites entreprises de 10 %, à partir du 1er janvier 2018, et de 9 % à partir du 1er janvier 2019. Cette réduction d'impôt permettra aux entreprises de conserver plus d'argent pour investir,

croître et créer des emplois. Le budget de 2018 prend d'autres mesures pour s'assurer que le faible taux fonctionne pour aider les entreprises à croître, et non pour donner un avantage fiscal à un très faible nombre de Canadiens bien nantis.

RENFORCER LE COMMERCE

La croissance de la classe moyenne et la réussite économique dépendent non seulement du dur travail des Canadiens, mais également des occasions créées en renforçant nos liens commerciaux dans un monde de plus en plus mondialisé. Dans le budget de 2018, le gouvernement s'est engagé à renforcer les relations commerciales du Canada à l'aide d'accords de libre-échange modernes et progressistes, y compris un engagement ferme pour faire progresser l'Accord de libre-échange nord-américain, maximiser les nouvelles possibilités offertes par l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, la signature de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste, et la poursuite de nouvelles relations avec d'autres



+ CROISSANCE

« Dans le budget de 2018, le gouvernement passe à l'étape suivante de son plan visant à créer de bons emplois bien rémunérés, à renforcer la classe moyenne et à faire croître l'économie ».